

Echec à la concertation

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 208 21 décembre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 33 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gabrielle Antille
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi
Pierre Moor
Bernard Sadoulet

208

Ces dernières semaines, on a pu entendre de nombreux appels à la concertation entre les « partenaires sociaux ». « L'ordre professionnel », notamment, s'en est fait l'écho. Les propositions de M. Junod, président du Vorort, émises il y a quelques mois, de bloquer prix et salaires, allaient dans le même sens.

Ces appels laissent songeur. N'est-ce pas un paradoxe de réclamer ce qui, depuis des décennies, constitue le principe même de la vie politique suisse, la concertation ? A tel point qu'on a pu parler de notre pays comme d'une démocratie de négociation (*Verhandlungsdemokratie*).

En effet, face à une administration relativement restreinte, face à un Parlement qui siège par intermittence, face à des partis politiques aux moyens financiers faibles et aux compétences techniques peu développées, les grandes associations économiques ont su et ont pu mettre sur pied de véritables états-majors de spécialistes. Ces spécialistes, nous les trouvons dans les commissions d'experts qui élaborent les projets de loi, puis à la tête de leurs organisations lorsque ces mêmes projets sont soumis à la consultation ; nous les trouvons également dans les commissions permanentes — plus d'une centaine — que l'administration a créées, souvent sans base légale, pour la conseiller dans ses tâches ; nous les trouvons dans les délégations qui négocient les accords commerciaux.

Voilà le lieu où, par l'utilisation permanente du compromis, s'élaborent toutes les décisions politiques importantes. Voilà comment, par le jeu du cumul des fonctions, un petit nombre d'« élus » — qui n'ont pas de comptes à rendre à l'électeur — pratiquent en permanence la concertation.

On pourrait faire la même analyse en ce qui concerne les relations sociales. La « paix du travail » n'est rien d'autre qu'une concertation permanente entre employeurs et salariés pour fixer les salaires, le temps et les conditions de travail. Plus récemment, on a même tenté d'établir la « paix

du logement », puisque l'Union syndicale s'est acoquinée avec les régisseurs pour « concerter » les hausses de loyer !

Mais alors, si telle est la réalité, pourquoi un appel à la concertation ? Nous avons connu depuis la guerre une expansion continue, la progression réelle du pouvoir d'achat. Dans ce contexte, les grandes associations économiques et les groupes professionnels ont pu faire admettre, sans trop de peine, que leurs décisions collectives étaient l'expression de l'intérêt général. La concertation, d'autre part, implique une marche à petits pas : jusqu'à ce que tout le monde soit d'accord sur la mesure à prendre, il faut du temps (pour instituer l'AVS, pas moins de 50 ans). La mesure décidée n'apporte en général que peu de changement ; c'est la rançon de la décision unanime.

Or la conjoncture actuelle nécessite des décisions rapides ; il faut freiner la machine, brutalement même. Quelle organisation économique va faire admettre « à sa base » que le ralentissement est nécessaire et que les concentrations sont inévitables ; que l'indexation des salaires n'est plus possible ? Il devient plus difficile de faire coïncider l'intérêt général et les intérêts particuliers. Alors, ces appels, c'est une tentative de faire avaler la pilule, de s'entendre entre gens de bonne compagnie, le temps qu'il faudra, et d'éviter ainsi une intervention trop importante et surtout permanente des pouvoirs publics.

Voilà l'occasion pour la gauche qui, elle aussi, a obtenu ses strapontins au club de la concertation, de montrer les limites de cette démocratie de négociation qui, si historiquement elle a été imposée, comme le fédéralisme, par le caractère diversifié du pays, répond chaque jour un peu moins aux exigences d'un Etat moderne. Et aux exigences de la démocratie, puisque enfin c'est une élite restreinte et soustraite au contrôle populaire qui dicte ses conditions.

En attendant la paix

La paix est pour demain. Toujours pour demain. Depuis des semaines. Mais cette proximité rassure néanmoins; et les souffrances du peuple vietnamien en deviennent progressivement moins proches, jusqu'à se dissoudre dans le suspense des manœuvres électorales du président Nixon.

Pourtant depuis 1966 et jusqu'à aujourd'hui y compris, les avions américains ont déversé et continuent à déverser des centaines de milliers de tonnes de napalm sur les hommes, les femmes et les enfants du Vietnam du Nord et du Sud, du Cambodge et du Laos. Le sous-comité pour les réfugiés du Sénat américain estime que plus de 500 000 civils, dont de

nombreux enfants, ont, dans toute l'Indochine, été brûlés par le napalm.

Si besoin était, voilà qui nous rapproche de la Suisse : on connaît le premier fournisseur de napalm de l'aviation, de la marine et de l'armée entières des Etats-Unis, le premier fabricant de napalm du monde du reste, une des quinze sociétés les plus puissantes du globe, Dow Chemical. Or le siège central pour l'Europe de cette société multinationale se trouve dans notre pays et qui plus est, quatre sociétés de ce trust sont inscrites au registre du commerce de Zurich, Dow Banking Corporation, Dow Chemical S.A., Dow Corning S.A. et Dow Chemical Europe S.A.; la première et la dernière jouent, selon la structure de l'ensemble et les raisons commerciales inscrites au registre,

un rôle actif dans l'administration, le financement et la vente internationale des produits de Dow Chemical.

Après avoir mis hors de cause le trust d'armement Honeywell (1. le siège de l'entreprise étant à Minneapolis, il n'appartient pas au Conseil fédéral de contrôler l'activité de cette société; 2. les sociétés suisses Honeywell S.A. et Honeywell Bull S.A. ne s'occupent que de vente de systèmes d'automatisation), le Conseil fédéral, interpellé par Jean Ziegler, sera-t-il aussi catégorique pour Dow Chemical, et blanchira-t-il ses succursales établies en Suisse de toutes contraventions à la loi sur le matériel de guerre, ignorant pour l'occasion toute possibilité d'interpénétration financière, par exemple ?

COURRIER

Valais : les sources du pouvoir

Sous le titre « Extension du législatif », nous traitons dans un précédent numéro (DP 205) du remplacement du régime d'assemblées primaires par des Conseils généraux dans de grandes communes valaisannes. Un correspondant conteste notre diagnostic :

(...) Vous affirmez que, selon la Constitution valaisanne, le peuple réuni en Assemblée primaire n'a qu'un pouvoir : se prononcer sur les aliénations du patrimoine communal, les hypothèques et les emprunts.

Vous oubliez le pouvoir principal du peuple au niveau communal qui est de voter des règlements communaux. En d'autres termes, le législatif valaisan est en principe le peuple.

Vous dites ensuite que le Conseil général n'est qu'un maigre progrès par rapport aux pouvoirs de l'Assemblée primaire et en cela je vous rejoins totalement, dans ce sens que le Conseil général remplace l'Assemblée primaire là où il est institué

et que le seul pouvoir qu'il possède en propre et que l'Assemblée primaire ne possède pas est celui de prendre connaissance des budgets et des comptes communaux qui ne deviennent définitifs qu'après son approbation.

On peut donc dire que le Conseil général et l'Assemblée primaire ont pratiquement les mêmes pouvoirs en Valais, mais le Conseil général prive les citoyens de leurs droits au niveau communal dans ce sens que les citoyens n'ont plus d'autre droit que de nommer, tous les quatre ans, les autorités communales (...)

S'il est exact que l'Assemblée primaire peut être réunie sous forme de Landsgemeinde, il n'en reste pas moins que la loi permet, dans les cas où une telle assemblée n'est pas possible, de consulter la population par la voie de la votation populaire. Je suis moi-même habitant de Martigny et je puis vous certifier, après contrôle fait auprès du bureau communal, que dans cette commune qui compte actuellement, depuis l'introduction du vote des femmes, environ six mille citoyens, que tous les règlements à l'exception d'un seul concernant les concessions du cimetière, ont été l'objet d'une votation populaire, et qu'ils ont toujours réuni

plus de 35 % des citoyens. On arrive donc, dans une ville comme Martigny, à remplacer, par l'introduction du Conseil général, 2000 citoyens environ — qui prenaient la peine de se prononcer sur les règlements importants (règlement des constructions, règlement sur l'assainissement urbain y compris les taxes que cela représente, impôt sur le culte etc.) — par 60 représentants désignés par des partis politiques dont les pouvoirs ne seront pratiquement pas plus étendus.

Je ne pense pas qu'on puisse dire que cela constitue véritablement une amélioration du système démocratique, aussi longtemps que le droit de référendum populaire ne sera pas accordé aux communes valaisannes qui ont introduit un Conseil général. C'est d'ailleurs dans ce sens que, semble-t-il, la révision constitutionnelle et la modification de la loi sur le régime communal qui date effectivement de 120 ans, sont envisagées. En attendant, l'institution d'un Conseil général prive les citoyens d'une commune de tous leurs droits constitutionnels autres que le droit d'élection, sans pour autant doter cette commune d'un véritable législatif. (...)

François Couchepin

La cogestion octroyée aux hommes de bonne volonté

Après avoir approché (DP 193) le contenu de la participation tel qu'il apparaît dans un premier texte rédigé par des syndicalistes, il nous paraît intéressant de publier un extrait de la réflexion d'un représentant de la haute finance suisse sur le même sujet. Dans un opuscule publié par l'Union de Banques Suisses et intitulé « Le monde change, les banques changent », M. A. Schaefer, président du Conseil d'administration de l'UBS aborde en ces termes la question de la cogestion :

(...) Un salaire équitable et des possibilités d'avancement ne suffisent pas pour pouvoir adhérer

RÉPONSE EN TROIS POINTS

- 1. Plaidant pour un pouvoir législatif fort dans les communes valaisannes, nous soutenons que l'introduction d'un Conseil général est un progrès, mais un progrès insuffisant. Les imperfections de la formule sont manifestes, nous les avons soulignées ; mais la solution est avantageuse lorsqu'elle prévoit l'approbation du budget, élément essentiel de la vie politique à ce niveau, par le dit Conseil général. Un pas en avant aussi, puisque l'assemblée primaire n'a pas cette compétence.*
- 2. Nous soutenons qu'il faut maintenant s'attacher à l'organisation communale, en plein accord avec notre correspondant, lorsqu'il préconise d'introduire le droit d'initiative et de référendum là où est supprimée l'assemblée primaire.*
- 3. Le système de l'assemblée primaire permet en effet l'organisation de votations sur les règlements communaux, mais force est d'admettre qu'elles ne déplacent même pas la moitié des citoyens là où le Conseil général n'existe pas dans les grandes communes. Nous ne voyons pas là un signe de vitalité démocratique, ni une raison suffisante pour conserver à tout prix les assemblées primaires.*

pleinement à une tâche professionnelle engageant toute la vie. L'augmentation de la mécanisation du travail nécessite une compensation sur le plan humain, en particulier un climat empreint de confiance, de franchise, d'ouverture d'esprit, de stimulation dans une ambiance de solidarité et de sympathie, un champ d'action clairement délimité, une information constante de la part des supérieurs, une reconnaissance spontanée des prestations et une bonne marge de manœuvre en matière de responsabilité. Des responsabilités devaient être attribuées assez tôt dans une carrière. A ce propos, le droit de participation est déjà grandement réalisé au niveau du poste de travail. Beaucoup reste à faire, certes, mais il ne faut pas oublier qu'en économie, la connaissance de la matière et la faculté de saisir la signification des faits doivent rester en tête des principes de direction. La participation n'a de sens que là où ses conséquences peuvent être appréciées. Une meilleure éthique du travail, de meilleurs rapports spirituels, une meilleure information sur les problèmes de l'entreprise et, par conséquent, une appréciation de toutes les tâches sous l'angle de la prestation ont davantage de valeur que des conseils ou comités d'entreprises et des sièges aux conseils d'administration.

Une socialisation de l'économie, l'Etat se chargeant des tâches des chefs d'entreprises, n'entraînerait ni un accroissement des prestations ni une amélioration de la sécurité sociale, mais porterait atteinte à l'esprit de compétition et aboutirait à une régression sociale. Même mal dirigé, l'Etat demeure. L'entreprise, quant à elle, doit se maintenir face au dynamisme de la concurrence et du marché, et sa direction doit être à même de prendre des décisions et d'agir rapidement, sans procédure de consultation parlementaire. Sans la fonction d'entrepreneur, le travail et le capital ne signifient à eux seuls, pas grand-chose.

Il est naïf d'émettre l'hypothèse qu'il est important, voire déterminant d'avoir quelques sièges dans les conseils d'administration, qui ont une

responsabilité de surveillance, pour la réalisation de la cogestion. Au sein des conseils d'administration et des directions générales, ce sont des idées et des principes qui doivent être représentés, non pas des intérêts. Il y a longtemps que les directions des grandes entreprises modernes n'ont rien à voir avec des « clubs de vieux messieurs ». Comparativement au mouvement d'internationalisation de l'économie et à son effort vers une division optimale du travail, les syndicats sont demeurés nationalistes. Ils négligent aussi le fait qu'une séparation psychologique a commencé à se manifester entre les propriétaires et le management, que, dans le souci de l'existence et du développement de l'entreprise, une communauté d'intérêt s'est instaurée entre le management et les travailleurs, et que tous les deux ont le plus grand intérêt à ce que l'entreprise prospère. Dans l'économie, on est beaucoup moins autoritaire qu'on l'imagine souvent ; il y a, en effet, longtemps que la délégation de la responsabilité et de la prise de décisions a été introduite et ne cesse de s'améliorer. Les solutions politiques, juridiques ou tout simplement théoriques de la cogestion sont pratiquement sans objet, car elles méconnaissent la formation et le développement naturel de l'économie sociale de marché.

La propriété privée plonge ses racines beaucoup plus profondément que dans la seule loi. C'est pourquoi, il semble très peu souhaitable d'abolir la propriété privée d'une manière ou d'une autre (...)

De même, sur le plan humain, le simple salarié devrait faire place au collaborateur pensant en fonction des besoins de l'entreprise, quand des tâches et des responsabilités peuvent être déléguées, et qui est désireux de transformer des idées en actes concrets et en résultats. Ne peuvent être déléguées ni la tâche consistant à trouver l'homme auquel on peut déléguer ni l'obligation de le remplacer s'il n'est pas à la hauteur. Le fait d'associer le collaborateur aux décisions et à l'action revient à reconnaître sa dignité humaine et représente une participation réelle et active (...)

Haro sur la recherche expérimentale! - II

Après les années euphoriques, scepticisme et désenchantement s'abattent depuis quelque cinq ans sur les scientifiques et particulièrement sur les spécialistes de la recherche fondamentale (voir dans DP 207 l'analyse de cette crise de confiance des savants confrontés à l'industrialisation de la recherche).

Face à un malaise profond qui tient autant à l'ultra-spécialisation inévitable qu'à la difficulté d'assimiler la nouvelle dimension néces-

saire aux travaux de pointe, des réactions s'amorcent.

Deux directions principales : rajeunir les méthodes traditionnelles d'investigation scientifique et se mettre au service de la société en abandonnant les recherches trop abstraites.

Après avoir procédé à un constat sous le titre « De l'euphorie à la contestation » dans le précédent numéro, nous passons aujourd'hui aux conclusions.

Science et société

Les efforts des scientifiques, même s'ils sont destinés en partie à se donner bonne conscience, ne mettent-ils pas l'accent sur le véritable problème : plutôt qu'une crise de la science, ne s'agit-il pas d'une crise des rapports entre la science et la société ?

Le malaise n'est-il pas l'aboutissement d'une certaine façon de considérer la recherche fondamentale, qui la sépare radicalement de la

« L'importance pour un pays de vivre une aventure autonome dans le domaine de la recherche et du développement expérimental, réside surtout dans le fait que cette approche scientifique des problèmes est petit à petit assimilée en profondeur par la nation, de telle façon que l'ensemble du processus devienne une partie non négligeable de sa vie » (rapport de l'UNESCO, « Science for Development », 1971).

société : on se paie le luxe d'une petite cour de « génies », dont on espère un jour tirer quelque avantage, technique ou de prestige ? N'est-ce pas le reste d'un mécénat dépassé que la « politique » d'un Fonds national, réparti-

tion empirique des crédits, sans autre projet d'ensemble que le souci d'un certain équilibre entre spécialités, et le financement des disciplines à la mode ?

Un exercice difficile

Se plaçant simplement sur le plan de l'efficacité de la recherche universitaire à motivation économique, le Conseil suisse de la science, par la voix de son président, le professeur Aebi, reconnaît que le temps du « laisser faire et du laisser aller » est passé ! Mais il faudrait aller encore plus loin et chercher à poser les problèmes non seulement techniques, mais méthodologiques, politiques, philosophiques que nous voudrions résoudre à long terme, essayer de les formuler en termes scientifiques, et en déduire une certaine échelle des priorités. Exercice éminemment difficile puisque l'on peut, si l'on n'y prend garde, faire sombrer la science dans un utilitarisme borné ou la faire s'envoler vers un ésotérisme sans issue, mais nécessité politique d'un choix que ne peuvent remplacer l'invocation du libéralisme académique ou l'espoir de découvertes inespérées.

Pour ne prendre qu'un exemple, la fascination qu'exercent les problèmes de l'environnement n'indique-t-elle pas, au-delà d'une crainte de l'avenir, un oubli caractérisé des politiques scientifiques : celui de l'écologie en tant que discipline synthétique s'occupant de l'équilibre des systèmes biologiques. Et le résultat d'un tel oubli ne risque-t-il pas d'être, au lieu d'une véritable science mettant peu à peu en place ses propres concepts et méthodes, la compilation hâtive de slogans plus ou moins réactionnaires ?

Les questions à poser

De façon plus générale, une science nous fait défaut, « celle qui nous permettrait de gérer et de quantifier des systèmes complexes interdépendants. Nous manquons également les principes qui nous diraient comment les découper en sous-systèmes suffisamment isolables pour que leur analyse donne des résultats utilisables. » (« Science, croissance et société », op. cit.). Dans les décennies qui viennent, un problème fondamental risque bien d'être, en effet, celui de la prévision à long terme des conséquences des décisions. Tel est le type de question qu'il nous faudrait, nous semble-t-il, nous poser constamment ; une véritable politique scientifique, soucieuse d'orienter la science vers les problèmes de demain, nécessite une véritable « recherche sur la recherche ». Quels sont les projets du Conseil suisse de la science dans cette perspective ?

Sortir de sa tour d'ivoire

Cela implique aussi que le scientifique sorte de sa tour d'ivoire : comment, sans vivre les problèmes et les angoisses du monde, pourrait-il

contribuer à la solution des questions de l'avenir ? Cela est nécessaire aussi, pour l'assimilation en profondeur par la nation de l'apport de la pratique scientifique : méthode expérimentale, modes de vérification, exigence de probité intellectuelle. Cette influence est éminemment importante dans le domaine économique, puisque cet apport est à la base d'une certaine efficacité de notre action. Plus profondément, cela touche notre mode de pensée et notre culture. Créer des contacts, supprimer les barrières érigées par la spécialisation et la taille nouvelle de la recherche, un objectif qui dépasse de très loin la liaison université-industrie, envisagée le plus souvent sous l'angle restreint de la circulation des innovations.

Des quantités de solutions pratiques sont à trouver ; au niveau de la formation et de la carrière du chercheur, au niveau de l'enseignement général et de la vulgarisation qui semble primordiale, au niveau des centres de recherche où il faudrait insister sur une pluridisciplinarité effective.

Nous voudrions insister ici sur la vie politique : nous avons vu la disponibilité de certains scientifiques et leur intérêt dans les problèmes de

« La poursuite de la croissance dans les économies utilisant complètement leurs ressources en hommes et en capital, apparaît donc comme fondée principalement sur une grande réceptivité aux réformes structurelles et aux changements technologiques, elle-même fondée sur une attitude scientifique en face des problèmes de production : c'est-à-dire sur une approche scientifique qui imprègne la façon de penser de l'ensemble des couches sociales du pays » (rapport de l'UNESCO, « Science for Development », 1971).

prévision et d'analyse des conséquences à long terme des décisions. Sans doute s'agit-il là d'une

version moderne de ce vieux désir de la communauté scientifique de contrôler l'utilisation de la science et de la technologie. Plutôt que la formation d'un « lobby » des scientifiques — au demeurant peu réaliste — il faudrait encourager leur participation plus complète dans les débats publics et les groupes d'étude qui se multiplient sur les problèmes contemporains : énergie nucléaire, croissance par exemple. Ils pourraient apporter sans doute une information plus complète et moins émotionnelle que les bribes diffusées par les mass-media et aider ainsi la communauté à prendre une décision en connaissance de cause.

Deux objectifs

Orienter la science vers la recherche, non pas tant des solutions techniques mais des instruments conceptuels dont nous aurons besoin pour nous situer et agir demain, insérer par tous les moyens les scientifiques dans la société, tels nous paraissent les deux objectifs complémentaires d'une politique scientifique qui veut résolument dépasser le mécénat : tout cela nous paraît réclamé en particulier par la crise de confiance que nous avons décrite plus haut.

L'aventure

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer une crainte : vouloir trop mettre la recherche fondamentale au service de la société, on risque de la mettre « au pas » et de stériliser ainsi l'une de ses vocations : l'aventure intellectuelle, l'exploration des possibles et, par conséquent, la remise en cause du présent. En cela, le problème est assez analogue à celui des arts : art engagé, oui ! art officiel d'état, non !

FIN

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Poussée socialiste

« AZ-Tribune » (16. 12) publie un article, volontairement polémique, sur la stabilité, pour ne pas dire pis, des effectifs du parti socialiste en Suisse, alors que dans de nombreux pays (Allemagne, Pays-Bas, Australie, Nouvelle-Zélande) les sociaux-démocrates remportent des succès importants. Le temps d'une percée dans notre pays est-il venu ? Sébastien Speich le pense : une force socialiste puissante et unie est nécessaire pour gagner la lutte entre intérêts privés et intérêts collectifs.

Dans « SMUV-Zeitung », hebdomadaire de la FTMH (50), un éditorial commente la publicité insérée dans les journaux par la société « Helvetia-Vie » au lendemain du vote du premier dimanche de décembre (voir DP 206). La question se pose de la création de caisses du deuxième pilier proches des grandes formations syndicales et constituées, le cas échéant, avec des entreprises coopératives. A suivre.

C'est à la participation que « Die Weltwoche » (50) consacre un long article. Le journal a pris contact avec six sociétés de Suisse alémanique (dont deux coopératives) et constate que les désirs de participer sont limités. En annexe, le cas d'un certain nombre d'entreprises qui ont créé une participation financière de leur personnel, présenté, avec un point d'interrogation, comme l'alternative à la participation-codécision.

Dans le même numéro, la façon de sauvegarder le pouvoir d'achat des salariés par le paiement d'allocations de renchérissement. Tenant compte de charges fiscales de plus en plus lourdes (exemple : Zurich), Paul Klügl aboutit à la conclusion que le maintien d'un pouvoir d'achat équivalent, en cas de dépréciation de la monnaie de 7 %, exige une augmentation de traitement de 7,6 % pour un revenu brut de 10 000 francs et une augmentation de 8,7 % pour un revenu brut de 100 000 francs.

VAUD

Après le scrutin sur le détournement de Cheseaux

En date du 16 novembre 1972, les chefs de service de l'Administration cantonale vaudoise recevaient une lettre concernant le scrutin sur le détournement de Cheseaux, signée par le chef du Service des routes, et visée par le chef du Département des travaux publics. Après un exposé d'allure assez technique, cette lettre se terminait par l'alinéa suivant :

« C'est la raison pour laquelle, conscients de » l'intérêt des localités du Gros-de-Vaud, cher- » chant à éliminer autant que faire se peut » l'effet insupportable des voitures au centre » des localités, nous nous permettons de vous » proposer de voter et de faire voter « oui » les » 2 et 3 décembre 1972... »

La « politesse » ni l'objectivité de la lettre ne sont en cause. En revanche, il est pour le moins problématique que le gouvernement puisse ré-

server à « ses » fonctionnaires une propagande spéciale sur des questions portées devant l'ensemble du corps électoral. Les fonctionnaires sont des citoyens comme les autres, et ils n'ont à recevoir ni plus, ni moins de propagande que n'importe qui : à cet égard, le texte que le Grand Conseil a élaboré suffisait amplement. L'administration n'est pas le parti politique du gouvernement, elle n'a pas à exécuter, ni même à recevoir des directives ou des invitations. Elle doit appliquer les décisions de l'Etat, et celles-ci seulement ; en l'occurrence, l'Etat n'avait pas encore pris de décision, puisqu'il restait la votation populaire.

Référendum indicatif

Comme trop souvent, l'issue du scrutin a été ambiguë : il ne pouvait en être autrement. On savait dès le début que deux questions seraient en jeu, celle du détournement et celle de l'aérodrome d'Etagnières. Il n'est guère de vote où l'on ne torture en tous sens les résultats pour y déchiffrer la volonté populaire.

Dans un pays où la démocratie directe est une

vieille tradition, on pourrait essayer de trouver des procédures qui permettraient un résultat plus clair. Par exemple : les citoyens sont appelés à se prononcer par oui ou par non sur le détournement de Cheseaux, la majorité emportant la décision ; sur le même bulletin, ils indiqueraient aussi s'ils ont voté non pour telle ou telle raison (parce que le détournement par l'ouest n'est pas la bonne solution, ou parce qu'ils sont opposés à l'aérodrome). De même pour le scrutin sur la CEE : les partisans du oui auraient pu, ensuite, indiquer s'ils estimaient qu'il fallait aller plus loin dans la politique de rapprochement ou si cela suffisait comme cela.

Une telle procédure serait sans doute bien préférable à la manipulation, par des groupes privés, de sondages d'opinion invérifiables. Ce serait un référendum indicatif — institution qui existe dans certains pays ¹.

Initiative législative

Les adversaires du détournement de Cheseaux se sont affirmés en réalité comme les adver-

GENÈVE

La vie à moteur

« La ville semble vidée de sa vie, de son sang... Incroyable : Genève est passée de l'autre côté du rideau de fer » constatait la « Tribune de Genève », un jour après que le centre de la ville ait été réservé aux piétons et aux transports publics pour la période des fêtes. On ne sait si les commerçants ont une conception aussi motorisée de la vie, toujours est-il que certains d'entre eux, devant leur chiffre d'affaires en baisse, lançaient aussitôt une pétition contre cette innovation.

Manifestement, il s'agit aujourd'hui de voir un peu plus loin que le bout de son pot d'échappement et il faut espérer que les autorités tiendront ferme, qu'elles persévéreront dans leur volonté —

encore bien timide — de modifier la conception générale de la circulation urbaine. Le centre de la ville aux piétons tel qu'il a été conçu appelle cependant quelques remarques. L'expérience, si elle est limitée au mois de décembre, sera trop brève pour permettre une mutation importante dans les habitudes des usagers : on ne se sépare pas sans douleur d'un « organe » aussi indispensable à la vie que « sa » voiture. Cela pour rassurer les commerçants inquiets. Quant à l'aménagement du centre de la ville, il est resté ce qu'il était en novembre, fonction des voitures et non pas des piétons.

Le reproche le plus grave : l'absence de solution sérieuse de remplacement. On ne pourra rendre la ville aux personnes qui y vivent qu'en offrant aux automobilistes actuels des transports publics

capables de concurrencer les avantages de la voiture. Une telle opération n'a jamais été sérieusement envisagée, ni à Genève, ni ailleurs en Suisse et l'on se contente d'aménagements insuffisants qui ne peuvent que susciter l'opposition, et des automobilistes et des groupes de pression intéressés. Une transformation radicale des transports publics permettrait d'opérer une rupture dans le front des opposants et l'on verrait alors se renforcer le poids de leurs usagers.

Une telle politique coûterait cher ; mais outre le fait que l'on a jamais voulu calculer le coût public et privé des transports individuels, l'on voit à Genève par exemple un nouveau type de dépenses marquées par le règne de la voiture prendre une ampleur toujours plus grande sans que personne ne semble y prendre garde : les parkings sous les

saïres de l'aérodrome. Au lieu d'attaquer par un biais, pourquoi n'étudient-ils pas la possibilité d'une initiative législative demandant que soit soumise au référendum facultatif toute installation d'aérodrome (ou d'aéroport, ou de place d'atterrissage) sur le territoire cantonal ? L'institution, qui existe en matière de concession de force hydraulique, ne serait peut-être pas exclue ici.

¹ Discussion : la proposition du chroniqueur de l'actualité vaudoise au sujet du référendum facultatif mériterait un large débat.

Contrairement à lui, plusieurs des collaborateurs de « Domaine public » estiment que seul le caractère sommaire de la réponse — c'est « oui » ou c'est « non » — donne à la décision ce caractère indiscutable devant lequel on doit, démocratiquement, s'incliner.

Le « oui mais » ou les « non, bien que » ne feraient que brouiller les cartes. Ce n'est pas la motivation qui compte, mais son aboutissement. Certes, la réponse est sommaire, mais c'est aussi là, la force de la démocratie directe.

bâtiments publics. Après David-Dufour, Uni II, Sciences II, Villereuse et bientôt l'hôpital, celui du futur centre médical universitaire vient d'être accepté par le Grand Conseil : estimé à 33 millions de francs, il représente la totalité de la première étape de cette construction.

Ensemble, ces parkings représentent une énorme capacité de garage et augmenteront le nombre des voitures en circulation. Il faudra continuer à élargir les rues, ces tranchées à voitures ; quant à la qualité de la vie en ville...

L'extrême centre à Yverdon

La section d'Yverdon du Mouvement national d'action républicaine vient d'être fondée en présence de M. Luc de Meuron, de Neuchâtel, représentant du comité central du mouvement.

NEUCHÂTEL

On demande une politique hospitalière

Le Grand Conseil neuchâtelois a examiné, la semaine dernière, un projet du Conseil d'Etat révisant la loi sur l'aide hospitalière.

Objet : modifier les contributions des communes qui n'ont pas la charge d'un hôpital à la couverture des déficits hospitaliers.

Aujourd'hui encore, alors que la journée de malade coûte près de Fr. 150.—, ces contributions ne sont que de Fr. 3.50 par année par habitant. Le gouvernement propose de multiplier par onze en moyenne cette taxe. Cette brutale augmentation ne permettra toutefois de couvrir que le cinquième du déficit total cantonal, estimé pour l'année prochaine à 17 millions.

Anachronisme

Cette situation a quelque chose d'anachronique. Elle découle du fait que le canton de Neuchâtel n'a toujours pas de politique hospitalière, ni, forcément, d'hôpital cantonal. Les deux grands hôpitaux sont propriété des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, dont elles assument la gestion et supportent l'essentiel des charges.

BERNE

La mort d'un troubadour

Un accident de circulation (inutile d'ajouter stupide, ils le sont tous) ; un artiste qui roulait vers Rapperswil pour donner un concert est mort. En quoi cela peut-il intéresser une ville, une région ? C'est que « Mani » Matter, la victime, était aussi Hans Peter Matter, docteur en droit, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Berne, conseiller juridique de la ville de Berne et créateur d'un nouveau style de chansonnier. Si vous écoutez des jeunes Bernois chanter autour d'un feu de camp, ou sur la route, vous serez

Le débat au Grand Conseil aura fait ressortir l'antagonisme latent ville-campagne.

Côté ville : financièrement, le coût des hôpitaux dépasse leurs possibilités — d'autant qu'il n'y a pas de subventions à la construction.

Côté campagne : la nouvelle taxe hospitalière ne garantit pas une redistribution des centres de décision.

Unanime, le Grand Conseil renvoie le projet à une commission qui s'assigne une double tâche. L'une immédiate : examiner les questions financières. L'autre, moins proche : poser les bases d'une politique hospitalière cantonale qui tire parti d'une judicieuse répartition géographique des établissements existants et qui puisse répondre aux contraintes multiples (techniques et financières) de la médecine contemporaine, de manière à garantir la qualité des soins fournis à l'ensemble de la population.

Sinon, le contresens financier actuel pourrait rapidement se doubler d'un autre contresens, autrement plus important, un insuffisant développement des services assurant la santé publique.

frappé, si vous comprenez la langue, de découvrir une poésie moderne, originale sur une musique simple mais attachante. C'est l'œuvre de « Mani » Matter qui a utilisé le « dialecte », non pas dans des buts folkloriques, mais pour mieux exprimer ce que les gens veulent dire. Certains l'ont comparé à Georges Brassens. Nous ne les suivrons pas, car il a été lui-même et il a suscité des émules, d'abord parmi les gens de son âge ; et c'est le groupe des « Berner Troubadours » puis parmi des plus jeunes et ce sont les « Trouvères ».

Rien de contestataires verbaux et pourtant...

Pour beaucoup de Bernois, la mort de « Mani Matter », peu avant le marché aux oignons, a été un deuil personnel.

Qui paie l'intérêt?

L'épargne permet de lutter contre l'inflation... à condition que les banques ne transfèrent pas cette épargne en crédit d'investissement.

La Confédération, forte de cette certitude, invite ses fonctionnaires à épargner. Aux possibilités antérieures, qu'offrait sa caisse d'épargne du personnel, elle ajoute avec l'aide de la Banque nationale des conditions nouvelles, plus alléchantes : un taux qui peut s'élever jusqu'à 6 %.

Comment est financé cet intérêt supérieur aux conditions du marché? Par quelle rubrique budgétaire?

Mais, dans l'élan de cette curiosité, il faut demander aussi peut-être si la Banque nationale « travaille » à l'étranger, avec les sommes qu'elle stérilise (avoirs minimaux). Ce bénéfice éventuel financerait-il les conditions d'épargne spéciale?

La bombe

On n'en parle
Plus guère.

Je tremble
Que nul
Un jour
A tout
Jamais
N'en
Parle
Plus.

Gilbert Trollet

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Dialogues de sourds

L'autre soir, j'écoutais, en compagnie du Freiherr, l'émission *A armes égales*, qui opposait l'ex-candidat à la présidence, Alain Krivine, à un député-maire de la majorité, M. Stasi.

Rien de plus déprimant que de telles émissions ! « Vous ne pouvez pas nier que... » disait M. Stasi, et il citait les « réalisations » du régime. Et Krivine en effet ne pouvait nier.

Mais en même temps, je ne pouvais me défendre de l'impression que, malgré tous les chiffres cités, toutes les statistiques, la question n'était pas là, et que, malheureusement, M. Stasi ne semblait même pas s'en rendre compte.

« Vous ne pouvez pas nier que... » disait Krivine, et il citait les mesures policières, les matraquages, les grèves. Et Stasi, en effet, ne pouvait nier. Mais en même temps, malgré tous les faits cités, je ne pouvais me défendre de l'impression que la question n'était pas là, que Krivine ne semblait même pas se rendre compte qu'entre l'actuel régime qui règne en France et le « fascisme », il y a une différence d'essence et que ses arguments ne convaindraient personne.

« Vous ne pouvez pas nier que... » disait Stasi. Vous ne pouvez pas nier que vous avez toute liberté de vous exprimer, et que vous ne l'auriez ni en URSS, ni en Chine, ni en Grèce, ni en Espagne. Et, en effet, sans mauvaise foi, Krivine ne pouvait nier.

« Vous ne pouvez pas nier que... » disait Krivine. Vous ne pouvez pas nier que vous disposez de la grande presse, de la radio, de la télévision, et que le grand nombre ne peut s'exprimer. Et, en effet, sans mauvaise foi...

« Il n'y a rien, disait Gorgias. Et même s'il y avait quelque chose, on n'en saurait rien. Et même si on en savait quelque chose, cette connaissance serait incommunicable. »

Ce qui m'amenait à penser que, de par sa nature même, la télévision — bien plus que la radio, infiniment plus que la presse — ne sera jamais l'or-

gane des minorités. Que, de par sa nature même, elle sera toujours aux mains des « gens en place » qui, dans le meilleur des cas, feront une place dérisoire aux opposants, quels qu'ils soient. Que les jeunes, en particulier, ne pourront jamais s'exprimer. Typique, d'ailleurs, que ce fut Krivine qui parla. Et non pas un quelconque anonyme. Une « vedette », ne représentant aucunement, et ne pouvant représenter les minorités.

La parole de quelques-uns

Et je pensais à ce qui se passe dans nos classes, où nos élèves réclament le droit de « s'exprimer ». Or quelle expérience faisons-nous ? Tout d'abord, en tout cas dans notre pays, que même quand ils y sont invités, nos jeunes se taisent. Puis, dans un second temps, que quelques-uns prennent la parole, un ou deux, toujours les mêmes, qui disent « nous », mais dont il devient bientôt évident qu'ils ne parlent pas au nom de leurs camarades. Lesquels finissent par ne plus écouter (« c'est toujours le même disque ! ») quand ils ne passent pas dans l'autre camp.

Les mass-media : voilà peut-être l'un des problèmes les plus graves de notre temps, par la quasi irrémédiable « aliénation » qu'ils provoquent.

J. C.

A nos lecteurs

Avec nos meilleurs vœux de fin d'année, deux petites notes rapides :

- soufflant un peu pendant les fêtes, la rédaction prépare le prochain numéro pour le 4 janvier;
- aspirant à la sérénité d'usage pour l'année à venir, la rédaction enregistrera avec reconnaissance les paiements des lecteurs qui n'auraient pas encore réglé leur abonnement (et celui de leurs amis) pour 1973.